

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES

ARRETE PREFECTORAL N° 2011/102

Relatif à l'habilitation des organismes à dispenser la formation aux représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

LE PREFET DE LA REGION ALSACE, PREFET DU BAS-RHIN

VU l'article L. 4614-14 du Code du Travail relatif à la formation des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

VU les articles R. 4614-21 à R. 4614-36 du Code du Travail, pris en application de l'article L. 4614-14,

VU les circulaires du 14 mai 1985 du Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, et du 19 octobre 1987 du Ministère des affaires sociales et de l'emploi, relatives à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

VU l'avis émis par le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle réuni le10 octobre 2011,

ARRETE

- ARTICLE 1 : Les organismes figurant sur la liste annexée sont habilités à dispenser la formation prévue à l'article L. 4614-14 du Code du Travail aux représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
- ARTICLE 2 : Ces organismes fourniront à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Alsace (DIRECCTE Alsace), avant le 30 mars de chaque année, un compte rendu de leurs activités de l'année écoulée.
- ARTICLE 3 : Le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi d'Alsace est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Alsace,
- ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté N° 2010/64 du 4 mai 2010.

Fait à Strasbourg, le 8 novembre 2011

Le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consortination, du travail et de l'Emploi d'Alsace

Daniel MATHIEU

ANNEXE

LISTE DES ORGANISMES HABILITES A DELIVRER LA FORMATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AUX COMITES D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

3P CONSEIL	2, allée du Limousin	68440 LANDSER
ADES (ACTION DEVELOPPEMENT ENGAGEMENT SECURITE)	8 rue des Vosges	67309 ELSENHEIM
AFFT-IFTIM (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES TRANSPORTS)	Rue du Massif Central	68490 OTTMARSHEIM
APAVE	2, rue Thiers BP 1347	68056 MULHOUSE Cedex
ACF (AUDIT CONSEIL FORMATION EN SECURITE)	17, rue des Etangs	68440 STEINBRUNN LE BAS
BUREAU VERITAS	4, rue du parc Oberhausbergen	67088 STRASBOURG Cedex 2
CAHR FORMATION/GIFOP (CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ALSACE MULHOUSE)	15 rue des Frères Lumières BP 2333	68069 MULOUSE Cedex
CIFAL (CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'ALSACE)	Maison de l'Entreprise 27, avenue de l'Europe	67300 SCHILTIGHEIM
CCI PERFECTIONNEMENT (HYGIENE ET SECURITE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COLMAR ET DU CENTRE ALSACE)	4, rue du Rhin BP 7	68001 COLMAR Cedex
COPROTEC	10 rue des Bonnes gens	68000 COLMAR
DISTRIFORMATION	5, rue du Danemark	68310 WITTELSHEIM
FERRY CABINET CONSEIL	9, rue Ignaz Pleyel	67120 DORLISHEIM
GRP (GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS)	9 rue Bigarreau	68260 KINGERSHEIM
IFOSEP (INSTITUT DE FORMATION SPECIALISE EN EDUCATION PROFESSIONNELLE POUR L'ENTREPRISE)	41A route des Vosges	67140 EICHHOFFEN

	,	,
ILAF (INSTITUT DE LOGISTIQUE D'AUDIT ET DE FORMATION)	173 rue du Maréchal FOCH	67380 LINGOLSHEIM
IQSE (QUALITE-SECURITE- ENVIRONNEMENT)	3 rue d'Aquitaine	68700 CERNAY
IRCOS (INSTITUT REGIONAL DE CULTURE OUVRIERE ET DE SERVICE)	5, rue Jacob Mayer	67200 STRASBOURG
ITEA PORTAGE	21 avenue du Neuhof	67100 STRASBOURG
OBJECTIF FORMATION	8B, rue du Moulin	68150 OSTHE IM
PMC SAFE	9 chemin du Mannberg	68500 GUEBWILLER
POLE FORMATION CCI	234 avenue de Colmar BP 267	67021 STRASBOURG CEDEX
0/540	Parc des Collines 26, rue Victor Schoelcher	68200 MULHOUSE
TRYAD CONSEIL SARL	8, rue de l'Industrie	67114 ESCHAU